

ELECTIONS

PROFESSIONNELLES 2014

Fonction publique territoriale

UNSA

Territoriaux

au Cœur

des territoires

Le 4 décembre

Je Vote UNSA

Des élu(e)s UNSA dans toutes les instances paritaires pour faire entendre la voix du syndicalisme qui privilégie la négociation.

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

Voter pour les candidats présentés par l'UNSA Territoriaux CRLR :

C'est voter pour la transparence, l'efficacité et l'équité.

C'est choisir une organisation qui défendra votre emploi, vos carrières, la pérennité du service public.

Avec vous, l'UNSA Territoriaux CRLR revendique :

- Une modification des cadres d'emplois statutaires qui permet un véritable déroulement de carrière.
- Une prise en compte réelle des examens et concours dans le processus d'avancement de grade et promotion interne pour une meilleure promotion sociale.
- Une reconnaissance de l'expérience professionnelle de chacun pour faciliter la promotion interne.
- Une formation initiale de qualité pour favoriser la mobilité et l'égalité des chances.
- Une véritable valorisation des emplois, pour favoriser le rééquilibrage de la pyramide catégorielle.
- Une vraie reconnaissance fonctionnelle avec une mise en adéquation des grades.

L'UNSA considère qu'une fonction publique dynamique se reconnaît à la juste rémunération de ses agents. Elle doit tout mettre en œuvre pour assurer une gestion de carrière performante.

En préalable à toute revendication, nous exigeons le rattrapage du pouvoir d'achat.

Le 4 décembre
pour moi ... c'est l'UNSA



ELECTIONS

PROFESSIONNELLES 2014

Fonction publique territoriale

UNSA

Territoriaux

au Cœur

des territoires

Le 4 décembre

Je Vote UNSA

Des élu(e)s UNSA dans toutes les instances paritaires pour faire entendre la voix du syndicalisme libre et autonome.

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

Le rôle des CAP :

Il est central dans la carrière d'un fonctionnaire.

Les CAP sont des instances que l'administration territoriale employeur doit obligatoirement consulter avant de prendre certaines décisions relatives à la carrière des fonctionnaires.

Les CAP rendent des avis favorables ou défavorables aux décisions envisagées.

La consultation préalable des CAP est obligatoire pour les décisions concernant notamment :

- Les refus de titularisation.
- L'avancement d'échelon.
- L'avancement de grade et promotion interne.
- Les mises en détachement, disponibilité.
- Certaines sanctions disciplinaires. Dans ce dernier cas, les CAP siègent en conseil de discipline

Combien de CAP ?

Il y a une CAP par Catégorie (A, B, C) et au moins une réunion par an.

Le 4 décembre
Je choisis ... c'est l'UNSA

UNION NATIONALE DES
SYNDICATS AUTONOMES

UNSA
Territoriaux

Conseil Régional
Languedoc Roussillon

libres ensemble